



HAL
open science

L'intégration des études d'archives en archéologie préventive : les exemples de la congrégation Notre-Dame à Lunéville et des Capucins d'Embrun

Nathalie Nicolas-Girardot

► To cite this version:

Nathalie Nicolas-Girardot. L'intégration des études d'archives en archéologie préventive : les exemples de la congrégation Notre-Dame à Lunéville et des Capucins d'Embrun. Études documentaires et études d'archives en archéologie préventive : 6e séminaire scientifique et technique de l'Inrap, 3-4 novembre 2022, Lyon, Marc Bouiron; Carine Carpentier; Louis Faivre d'Arcier; Sébastien Gaime; Michel Goy; Anne Pariente, Nov 2022, Lyon, France. 19 p., 10.34692/5sv0-4752 . hal-04529015

HAL Id: hal-04529015

<https://inrap.hal.science/hal-04529015>

Submitted on 2 Apr 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

L'intégration des études d'archives en archéologie préventive : les exemples de la congrégation Notre-Dame à Lunéville et des Capucins d'Embrun

Nathalie NICOLAS-GIRARDOT

Inrap, UMR 7298, Laboratoire d'archéologie médiévale et moderne en Méditerranée
nathalie.nicolas@inrap.fr

Mots clés

architecture religieuse, plans, procès, prix-faits, prescription archéologique

Keywords

religious architecture, plans, lawsuits, price-fixing, archaeological prescription

Référence électronique

NICOLAS-GIRARDOT, Nathalie. (2024). L'intégration des études d'archives en archéologie préventive : les exemples de la congrégation Notre-Dame à Lunéville et des Capucins d'Embrun. Dans M. Bouiron, C. Carpentier, L. Faivre d'Arcier, S. Gaimé, M. Goy & A. Pariente (dir.), *Études documentaires et études d'archives en archéologie préventive : actes du 6^e séminaire scientifique et technique de l'Inrap*, 3-4 nov. 2022, Lyon. <<https://doi.org/10.34692/5sv0-4752>>.

Résumé

Cet article présente l'apport des archives à partir de deux sites religieux modernes, la congrégation Notre-Dame à Lunéville (54) et le couvent capucin d'Embrun (05), dont l'église a été transformée en caserne au début du XIX^e siècle. Ces archives ont été explorées après la phase de terrain. À Lunéville, l'église achevée en 1722 n'était pas localisée précisément et aucun indice architectural tangible dans les élévations ne laissait supposer qu'elle était conservée. L'étude de trois plans de cette congrégation, levés au XVIII^e siècle, a permis d'émettre des hypothèses sur sa localisation. Dans l'église des Capucins d'Embrun, dont la construction fut autorisée en 1633, la fouille du chœur liturgique et des élévations intérieures de l'église a été prescrite. Ces vestiges ont été analysés à la lumière d'archives inédites, et vice-versa. En effet, nombre de prix-faits de travaux étaient conservés dans les registres de notaires... à l'exception notable du prix-fait de construction de l'église.

Abstract

This paper present the contribution of archives from two modern religious sites, the congregation of Notre-Dame de Lunéville (54) and the Capuchin convent in Embrun (05), whose church was converted into barracks in the early 19th century. These archives were explored after the field phase. In Lunéville, the church completed in 1722 was not precisely located, and there were no tangible architectural clues in the elevations to suggest that it had been preserved. A study of three plans of this congregation, surveyed in the 18th century, has enabled us to put forward some hypotheses as to its location. At the Capuchin church in Embrun, authorized for construction in 1633, excavation of the liturgical choir and the interior elevations of the church was ordered. These remains were analysed in the light of previously unpublished archives, and vice versa. In fact, a number of work contracts were kept in notary registers... with the notable exception of the church construction contract.

1. Archives et archéologie religieuse monumentale

La pertinence d'intégrer les archives lors d'une étude d'archéologie monumentale, précisément sur un édifice religieux, ne fait aucun doute ; il s'agit ici de déterminer à quel moment il est le plus judicieux de dépouiller les documents, avant ou après la phase de terrain et donc dans quelle mesure la connaissance de certains documents, en particulier les plans, peut orienter la stratégie de fouille. Comment cette prise en compte est-elle encadrée par la prescription scientifique dans l'archéologie préventive ? Est-elle appréhendée de la même manière lors du diagnostic ou de la fouille ? Le croisement des données de terrain et des sources écrites n'est donc pas une option pour envisager l'étude du cadre architectural du couvent. Le colloque « Les espaces des communautés religieuses en Europe occidentale et méridionale » qui se tiendra à Aix-en-Provence du 30 mai au 2 juin 2024, s'en fera l'écho dans l'un des ateliers retenus. En effet, les exigences de la vie communautaire en conformité avec les règles de chaque ordre religieux imposent une organisation d'espaces adaptés. Les vestiges archéologiques montrent comment la règle peut se heurter aux réalités de la topographie urbaine de l'époque, puis aux aléas de l'interprétation, et donc à la taphonomie des sites.

Les sources d'archives sont souvent pléthoriques pour la période moderne, et il est rare d'étudier une église séculière, et davantage encore, un couvent régulier, qui n'ait laissé d'écrits ou de plans entre le moment de sa construction jusqu'à sa transformation ou sa démolition, le cas échéant : traités de construction, plans, gravures, vues d'artistes, prix-faits de construction ou de réparation, procès avec les artisans ou avec le voisinage, actes de vente lors la sécularisation des églises à la Révolution... sont les documents les plus couramment rencontrés.

Les deux sites présentés ont été choisis pour leur complémentarité, s'agissant pour le premier d'un site diagnostiqué, et pour le second d'une fouille préventive. La congrégation Notre-Dame à Lunéville (Meurthe-et-Moselle) a fait l'objet d'un diagnostic réalisé sous ma responsabilité en 2017, au n° 37, 39 et 41, rue de la République (section cadastrale AL, parcelles 82-83-84-85 et 355) [fig. 1]. En 2018, Jean-Jacques Thévenard (Inrap Grand-Est) a dirigé la fouille prescrite sur une superficie réduite à 400 m² par rapport à l'emprise initiale diagnostiquée qui était de quelque 3 250 m². La fouille a en effet été prescrite uniquement sur les parcelles 355 et 83, dans un secteur occupé par un parking et une friche, excluant de la fouille les bâtiments diagnostiqués du côté de la rue de la République.

Le deuxième site, l'église des Capucins à Embrun (Hautes-Alpes), a d'abord été diagnostiqué par l'Inrap en 2010 [fig. 2]. Une fouille a été prescrite en février 2011, sous ma responsabilité scientifique, avec l'opérateur Hadès. Elle a concerné la fouille du chœur liturgique, soit environ 40 m², et porté sur les élévations intérieures de la nef et du chœur, dans l'emprise des travaux d'aménagement qui portaient atteinte aux structures archéologiques – les niveaux de la nef étant exclus car entièrement remaniés par l'occupation de l'Armée au XIX^e siècle.

2. La congrégation Notre-Dame à Lunéville (Meurthe-et-Moselle)

La prescription portait sur la localisation exacte de l'église et du couvent de la congrégation Notre-Dame. Ces religieuses s'installent à Lunéville en 1625, probablement dans une maison – soit au sud de l'enceinte, près de la porte Saint-Georges, soit à l'est près de la porte Saint-Jacques. À partir de 1671, elles investissent une maison située 45, rue de la République (alors *Grande Rue*), aux abords immédiats de la parcelle prescrite [fig. 3]. Les « congrégées » sont des religieuses ayant émis des vœux simples, temporaires. Elles participent à l'instruction des jeunes filles pensionnaires qu'elles accueillent : à Lunéville, elles dirigeaient six classes en 1726 (AD54, 1 H 2549). Les règles de leur Ordre sont fixées en 1617 (Gerhards, 1998). À Lunéville, leur effectif ne dépassa jamais plus de 25 religieuses (18 en 1708 ; 15 en 1720 et 25 en 1789). La construction de l'église est rapide : le devis de construction date de mai 1719 et l'église est consacrée dès 1722. Pourtant le toisé des constructions de 1725 établit que le projet du couvent a considérablement été réduit, pour des raisons évoquées plus loin. Cette réduction du métré construit par rapport à la commande initiale entraîne un procès entre les entrepreneurs, François Pauly et Antoine Calabresse, et les religieuses, en 1726¹.

2.1. À la recherche de l'église perdue

Les trois plans du couvent, datés du XVIII^e siècle, permettent d'échafauder des hypothèses pour localiser le couvent, et surtout l'église, celle-ci étant tantôt comprise dans l'emprise prescrite, tantôt exclue. D'emblée, on observe que l'église n'est pas orientée et que le portail donnait sur la Grande Rue, à l'est. Afin de faciliter la compréhension, nous avons établi une nomenclature des bâtiments diagnostiqués (A, B, C, D, E et F).

La première vue est extraite du plan d'ensemble du château et jardin royal de Lunéville d'Emmanuel Héré, levé en 1752². L'église se situe bien dans

1 - Sources d'archives consultées : AD54, H 2555, 15 janvier 1725 : « Toisé des ouvrages de maçonnerie, pierres de tailles faits et fournis pour la construction des batimens et église que les dames religieuses de la Congrégation de cette ville de Lunéville ont fait construire scituéz à la Grande Rue de la même ville... » ; 18 juillet 1726 : procès entre les religieuses et les entrepreneurs François Pauly et Antoine Calabresse. 1 Q 462-2 : vente de biens nationaux, adjudication définitive de la maison conventuelle des religieuses, 29 mai 1793. 1 Q 613, 1791-1793 : répertoire des ventes des biens nationaux de première origine. 1 Q 652, 18 octobre 1792 : vente des meubles des religieuses de la Congrégation.

2 - BM Nancy : fonds de conservation, 699 119 (1-3).

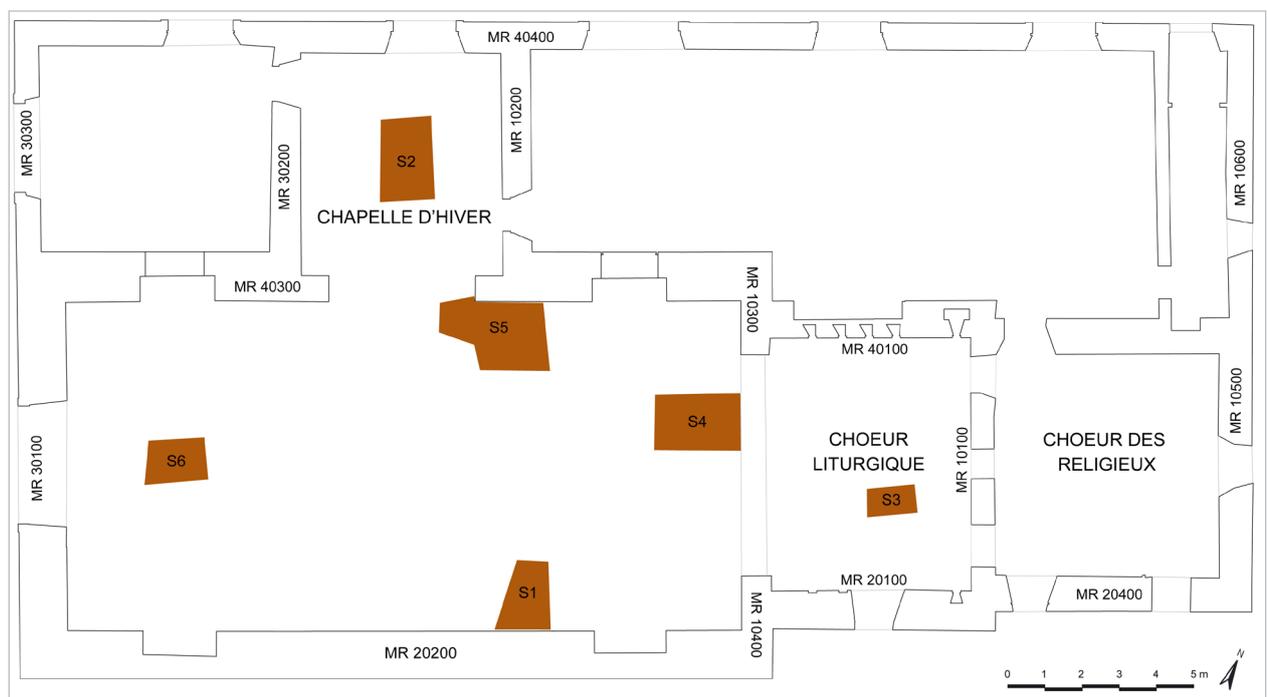
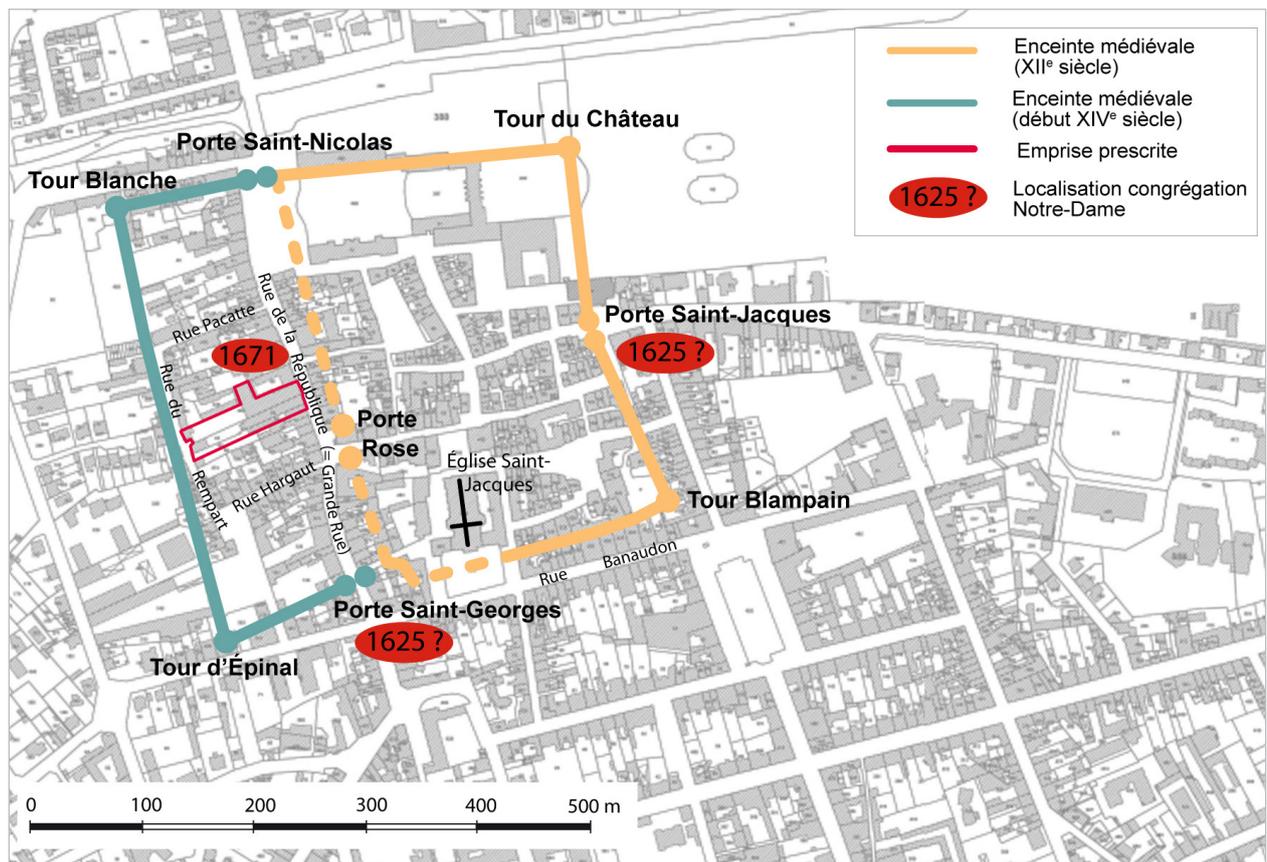


Fig. 1 - Lunéville (54), la congrégation Notre-Dame dans la ville. (DAO : F. Verdelet, N. Nicolas, Inrap, 2017)

Fig. 2 - Embrun (05), église des Capucins, plan de l'église avec report des sondages du diagnostic. (D'après Molina, 2011, fig. 26).

3 - Il sera question de « la démolition de l'ancien mur de grillage du cœur (sic) des Dames » dans le toisé des ouvrages réalisé en 1725 (cf. *infra*). Il s'agit sans équivoque de la baie 2014 dont les mesures correspondent exactement : 0,45 mètre pour la profondeur de l'ouverture (1 pied et 6 pouces, d'après le toisé) ; l'embrasure est aujourd'hui réduite à 2,05 m (13 pieds, soit 3,70 m, d'après le toisé) et pour la hauteur, en tenant compte d'un rehaussement du sol de 0,12 m, les dimensions convergent (hauteur de l'appui observé : 0,73 m ; 3 pieds, soit 0,85 mètre d'après le toisé, AD54, H 2555, 15 janvier 1725, *toisé des ouvrages de maçonnerie, pierres de tailles faits et fournis pour la construction des batimens et église...*

l'emprise prescrite, à cheval sur les parcelles 82 et 355, le mur gouttereau nord de l'église étant mitoyen [fig. 4].

Selon le plan de Léon Lebrun, également levé au milieu du XVIII^e siècle, seule l'extrémité nord du transept de l'église coïncide avec les contours du bâtiment D, le mur gouttereau nord n'est plus aligné avec l'existant [fig. 5]. Les bâtiments conventuels sont situés dans l'emprise du diagnostic, même si aucun bâtiment n'est fossilisé dans les élévations conservées. Le dortoir qui se développait à l'ouest est situé dans une zone non-construite (parcelle 355). Le dernier plan dressé par l'architecte de la ville, Claude Lebrun, le 24 septembre 1792, offre une configuration bien différente. L'église se situe alors hors de l'emprise, 43, rue de la République (parcelle 80), le mur diagnostiqué dans le bâtiment D correspond alors au mur gouttereau sud. Étrangement l'église n'est plus pourvue d'un transept mais flanquée d'une cour et d'un préau. Une partie du couvent, le jardin et la cour des pensionnaires sont installés 45, rue de la République, mais le couvent ne se développe pas au sud, dans les immeubles A, B ou C [fig. 6].

Les vestiges mis en évidence dans le mur nord du bâtiment D sont deux baies : la première est rectangulaire, barreaudée (2014), par laquelle les religieuses pouvaient suivre les offices depuis le couvent. Seul le piédroit oriental est conservé³. La seconde (2003) est en plein cintre appareillée en blocs de grès (1,20 x 1,40 m). Légèrement ébrasée vers l'intérieur, elle est percée dans le mur gouttereau sud de la nef [fig. 7]. Plusieurs points de convergence sont à noter entre les dimensions de ce mur et les mesures données par le toisé de 1725. Le mur atteint l'épaisseur de 72 centimètres et le toisé donne une épaisseur de 2 pieds, 6 pouces, approximativement 74 centimètres.

Ces vestiges confirment bien l'identification de ce mur avec le gouttereau sud de l'église, manifestement située hors de l'emprise.

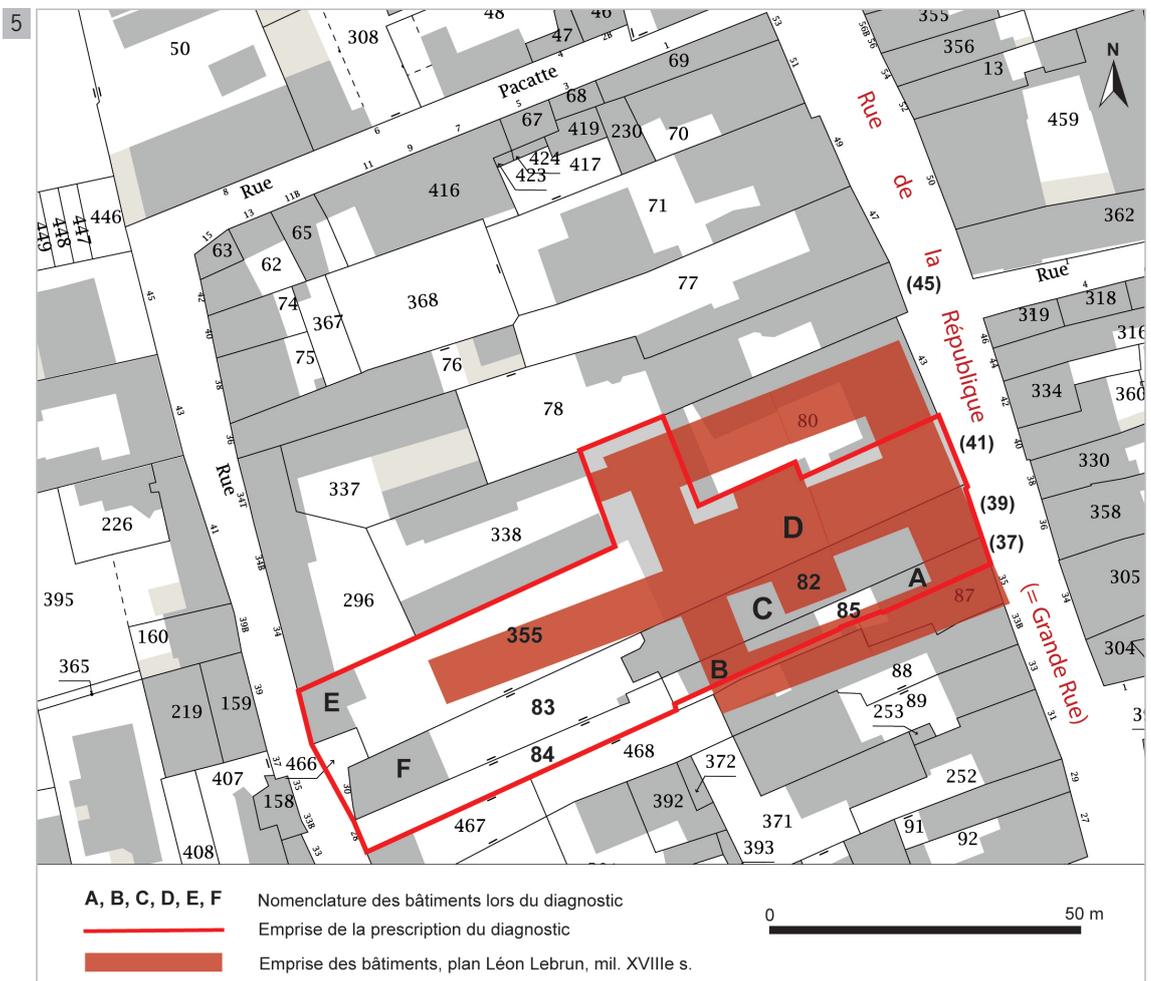


Fig. 3 - Lunéville (54), 45, rue de la République, corps de bâtiment sur rue, façade postérieure, SRI Lorraine, dossier IA00121657. (Cliché A. George, s.d.)

Fig. 4 - Lunéville (54), extrait du plan Emmanuel Héré, Recueil des plans, élévations et coupes, tant géométrales qu'en perspective, des châteaux.... Paris, François graveur, 1753-1756 (Source : BM Nancy : 699 119 (1-3), sur fond de plan cadastral, DAO N. Nicolas, Inrap, 2017)



Fig. 5 - Lunéville (54), extrait du plan de la ville « au temps de Stanislas » : reproduction d'un plan manuscrit ayant appartenu à M. Léon Lebrun, avocat, milieu XVIII^e siècle (Source : Baumont, 1900, sur fond de plan cadastral ; DAO : N. Nicolas, Inrap, 2017)



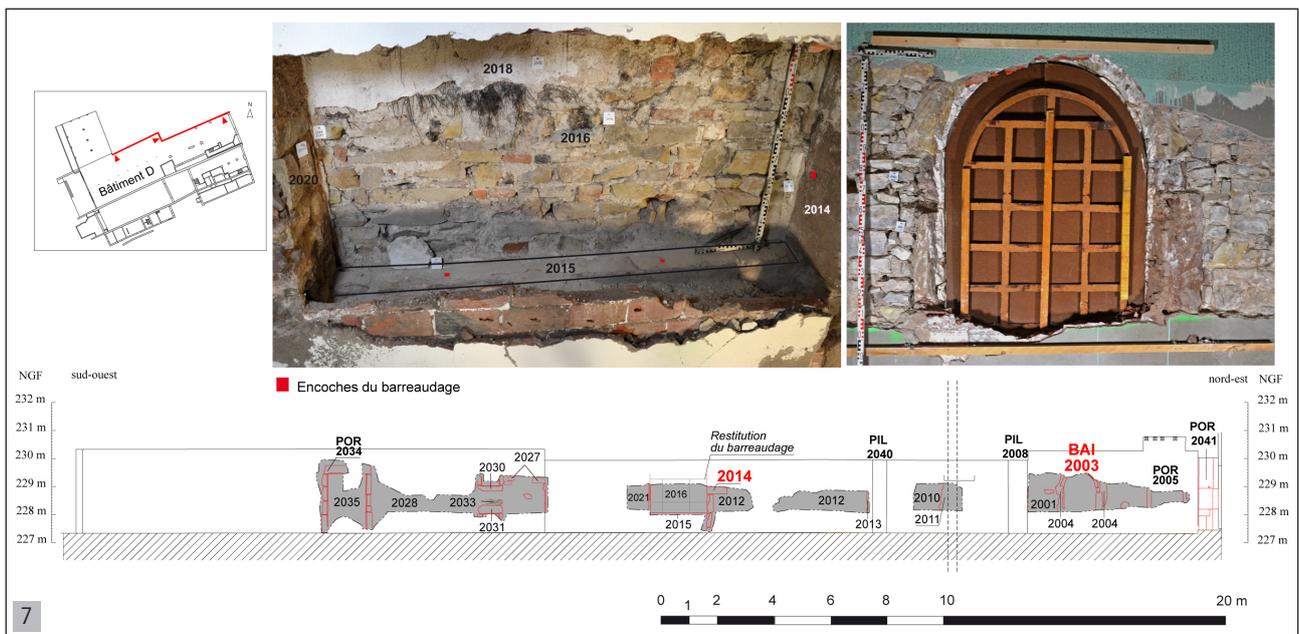
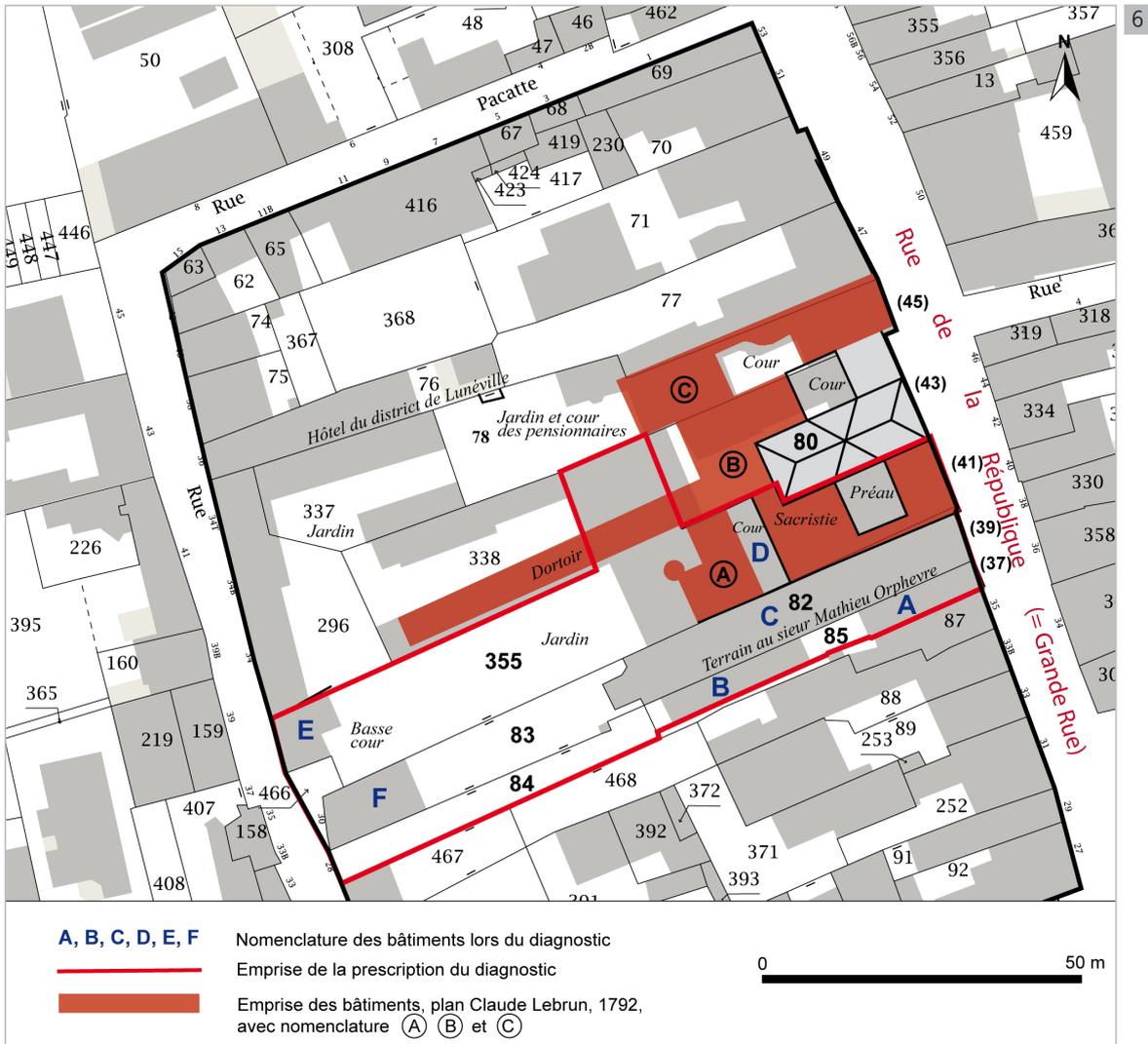


Fig. 6 - Lunéville (54), plan du couvent de la congrégation Notre-Dame, 24 septembre 1792, Lebrun (Source : AD54, Q 462(2), n° 112, sur fond de plan cadastral ; DAO N. Nicolas, Inrap, 2017)

Fig. 7 - Lunéville (54), 41 rue de la République, bâtiment D, espace D1, MR2000, coupe longitudinale sud-ouest/nord-est, relevé des structures. (DAO : N. Nicolas, Inrap, 2017)

2.2. Une première installation dans des bâtiments déjà existants

Qu'en est-il des bâtiments conventuels ? Le diagnostic a montré que les religieuses s'étaient installées dans des bâtiments préexistants, les immeubles A et C. Les bâtiments sont alors adaptés, ce qui implique en particulier des changements de niveaux. Une partie des planchers du mur MR1000 a ainsi été surélevée d'une trentaine de centimètres avec des solives en sapin réemployées, datées au plus tôt en 1674. Au rez-de-chaussée, une paroi à pan-de-bois avec poteaux en chêne (1005) partitionne les deux bâtiments A et C, au plus tôt en 1701 [fig. 8]. L'usage d'un nouveau couloir de circulation est probablement lié à une servitude de passage vers le cœur de l'îlot qui conduira, plus tard, à desservir le bâtiment B dont la construction *ex nihilo* intervient au plus tôt en 1756 (cf. *infra*). L'escalier en chêne (7001) qui dessert l'immeuble est un dernier marqueur chronologique, ses balustres datant au plus tôt de l'année 1765 [fig. 9]. L'ensemble de ces aménagements pourrait donc intervenir simultanément à partir du second quart du XVIII^e siècle et s'échelonnent après 1765, jalonnant la recomposition des espaces bâtis pour le couvent des religieuses. De fait, les fonctions des nouveaux espaces considérés ne sont pas connues précisément, pouvant être tout autant des salles de classes ou les chambres des religieuses - le dortoir des pensionnaires se situe à l'ouest, hors emprise, sur la parcelle 338, d'après de plan de 1792.

2.3. Une construction *ex nihilo* dans la seconde moitié du XVIII^e siècle

Le bâtiment B situé en retrait de la rue de la République est construit *ex nihilo* dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Ce long bâtiment rectangulaire (23,70 x 4,40 m), mitoyen au nord avec le bâtiment C, est enclavé en cœur d'îlot. Des pièces aux grands volumes se développent de part et d'autre d'un grand escalier (5001) sur deux niveaux. On n'explique pas pourquoi cette construction ne figure pas sur le plan réalisé en 1792. Force est de reconnaître que les marqueurs de l'architecture conventuelle font défaut, et qu'on ne peut préciser la dévolution des espaces en l'absence d'oratoires ou de chapelles, par exemple, ou de décor distinctement religieux. Quelques éléments immobiliers pourraient suggérer la destination religieuse du bâtiment. L'escalier à balustres moulurées (5001), à quatre volées droites, est le plus flagrant. Le profil des moulures des rampes et des balustres, ainsi que le poteau de départ, amorti d'une moulure en quart-de-rond, sont empreints d'harmonie [fig. 10]. Bien que non daté, cet escalier en chêne est stylistiquement identique à l'escalier précédent (7001) du bâtiment A (cf. *supra*, fig. 9). D'autres indices comme les huisseries des portes et des fenêtres, et les ferronneries, forment un ensemble cohérent stylistiquement pouvant accréditer la commande faite par la communauté religieuse. La construction du mur nord MR1000 de cet immeuble est scandée par une série de trous de boulin, au rez-de-chaussée : dans l'un de ces logements, le boulin 1085 est une pièce de sapin abattue au plus tôt en 1756.

À l'étage, des malfaçons entachent l'angle sud-ouest du bâtiment dont le mur de long-pan est partiellement reconstruit. Deux césures nettes dans les maçonneries intérieures, de part et d'autre des fenêtres situées dans l'angle, témoignent d'une reconstruction de l'angle [fig. 11]. Celle-ci dût intervenir lors de la construction initiale, comme le confirment plusieurs indices comme la section, le profil et la datation des solives employées, ou encore la modénature des fenêtres. Cette reconstruction pourrait avoir été provoquée par un accident de chantier.

En somme, c'est dans une maison située 45, rue de la République que les religieuses se sont installées en 1671 (parcelle 78). Après la consécration de leur église, en 1722, les bâtiments conventuels ont été construits. Dans un premier temps, le couvent a été aménagé dans des bâtiments existants, avant que ne soit construit *ex nihilo* au moins le bâtiment B (1756). Cette intégration progressive du couvent au tissu urbain est également le *modus operandi* suivi par la congrégation Notre-Dame à Épinal (Vosges), en 1620, dans l'îlot du Palais de Justice. Là, les religieuses aménagèrent progressivement d'anciennes

constructions, et ce n'est qu'en 1769 qu'elles feront construire un nouveau couvent répondant aux aspirations d'un programme architectural ambitieux (Hénigfeld & Kuchler, 2014).

2.4. Le procès entre les religieuses et les constructeurs du couvent (1726)

Dès 1901, l'historien Émile Badel écrivait : « On trouve encore des vestiges de ce monastère et dans les caves voutées qui servaient de cimetière, les noms des nombreuses religieuses inhumées là ». Cet érudit avait proposé de localiser le couvent au n° 41 de la rue de la République, sous les caves du bâtiment D (Badel, 1900-1901). Or, l'une de ces caves pourrait bien être le « caveau » décrit dans le toisé des ouvrages de maçonnerie dressé en janvier 1725. Cette cave était voutée de « trois culs de hotte d'abajour », comme le sont les soupiraux évasés en abat-jour. De même, l'escalier du caveau comptait quatorze marches d'après le toisé, comme aujourd'hui [fig. 12]. Ces éléments tendraient à confirmer l'identification de la cave actuellement conservée avec le caveau décrit au XVIII^e siècle.

D'après le toisé de 1725, l'installation du couvent s'était faite au détriment de bâtiments appartenant à trois propriétaires. Ces changements par rapport à la commande initiale ont entraîné un procès qui opposa les religieuses aux entrepreneurs François Pauly et Antoine Calabresse, en juillet 1726. Ces derniers estimèrent que les coûts de construction avaient doublé parce que les métrés n'étaient plus conformes au devis initial, suite à des changements de plans et à l'acquisition d'une maison, sans doute celle donnant sur la Grande Rue (bâtiment A). D'après les artisans, le surcoût est dû aux excavations de terres et aux fondations de murs réalisés inutilement. Un deuxième plan de travaux fut présenté par les religieuses. Pour autant les entrepreneurs chargés de démolir les bâtiments sur la rue étaient autorisés à réemployer les matériaux de démolition - pierres de taille et moellons - pour construire les murs, portes et fenêtres du nouveau couvent, à l'exception des fers et des plombs qui restèrent la propriété des religieuses.

Un expert fut donc nommé pour évaluer l'augmentation des travaux et les changements de plan qui, selon les religieuses, s'ils affectèrent l'agrandissement du monastère, ne changèrent en rien les plans de l'église⁴.

Les archives qui ponctuent la construction du couvent et de l'église de la congrégation Notre-Dame à Lunéville se heurtent inévitablement à la réalité archéologique : vestiges conservés ou pas, accès aux données contraint par les orientations du projet d'aménagement, par des limites techniques et des considérations de sécurité inhérentes au diagnostic. La dévolution des bâtiments mis en évidence a rarement été possible, à l'exception notable de l'église (hors emprise !).

La variété et la densité des sources écrites, révélées lors d'une étude ou connues préalablement, ne répond pas toujours exactement aux questionnements soulevés par les vestiges archéologiques, comme l'illustre le second exemple, celui du couvent des Capucins d'Embrun.

3. Les Capucins à Embrun (Hautes-Alpes)

À Embrun, la création d'un centre d'art contemporain a été précédée par la réalisation d'un diagnostic préventif, en 2010. La problématique ne portait pas sur la localisation de l'église des Capucins qui fut transformée en arsenal au début du XIX^e siècle. Dans son rapport, Nathalie Molina (Inrap Midi-Méditerranée) a montré que les niveaux archéologiques de la nef ont été profondément remaniés par l'occupation militaire. Comme les aménagements ne portaient pas atteinte au caveau mis au jour dans la chapelle d'hiver, celle-ci

4 - AD54, H 2555, 18 juillet 1726, procès entre les religieuses de la Congrégation de Lunéville, intimées, et les entrepreneurs François Pauly et Antoine Calabresse, appelants, 38 folios.

Fig. 11 - Lunéville (54), 37 rue de la République, bâtiment B, R+1, angle sud-ouest, césures verticales dans les murs MR2000 et MR3000. (Cliché : N. Nicolas, Inrap, 2017)

Fig. 12 - Lunéville (54), 41 rue de la République, bâtiment D, cave occidentale, mur latéral est, soupirail. (Cliché : N. Nicolas, Inrap, 2017)

Fig. 13 - Embrun (05), église des Capucins, vue du chœur liturgique en cours de fouille. (Cliché : N. Nicolas, Hadès, 2011)



5 - AC Embrun, CC 42, cadastre de la ville d'Embrun, 1683, f° 481 v°.

6 - Dessin du père Pierre Marie Massari de Modène, 1791, publié par Cargnoni, 1988-1993, tome 4, planche hors-texte n° 2. La serlienne est une fenêtre avec baie centrale couverte d'un arc en plein cintre, flanquée de deux baies latérales couvertures d'un linteau (ou d'une plate-bande à hauteur de l'imposte de la baie centrale), d'après Pérouse de Montclos, 2007, p. 191, col. 93.

fut donc exclue de la fouille sédimentaire, alors réduite au chœur liturgique. La fouille de bâti portait sur les élévations de la nef et du chœur liturgique après dépose des enduits intérieurs [fig. 13]. La prescription de fouille était assortie d'une étude documentaire classique avec bilan des sources écrites et des plans anciens.

3.1. Un ordre issu de la branche des Franciscains

Les statuts de l'ordre des Capucins, fondé en Italie par Matthieu de Basci en 1519, sont adoptés par le prieur Bernardin d'Asti, en 1535. Ces religieux furent très présents dans la reconquête catholique après le concile de Trente. L'expansion de l'Ordre dans le royaume est rapide : plus de 400 maisons sont créées entre 1575 et 1715, essentiellement avant 1643. Cette phase d'essaimage maximale de l'Ordre intervient après la reconnaissance de son autonomie juridique en 1619 - les Capucins étaient jusqu'alors sous la tutelle des franciscains. Particulièrement actifs pendant les épidémies de peste, ils fondèrent également plusieurs confréries et associations spécialisées dans l'assistance aux condamnés à mort, aux prisonniers et aux orphelins (Deregnecourt & Poton, 1995 ; Gerhards, 1998).

En août 1633, Louis XIII les autorise à s'installer à Embrun, *intra muros*, à l'emplacement de la citadelle dont il avait autorisé la destruction en février de la même année [fig. 14]. Les Capucins eurent la possibilité de réemployer les matériaux issus de cette démolition. Mais la construction de l'église n'aurait pas commencé avant 1645, selon les écrits du Père Marcellin Fornier : l'archevêque [Guillaume d'Hugues] « fit commencer le reste du couvent, qu'il continua avec l'église, qu'il fit achever à ses frais » (Fornier, 1890-1892, t. 3, p. 3). En 1683, les Capucins déclarent posséder une église, un cloître et un jardin jouxtant le roc au sud et à l'ouest, les murailles de la ville, à l'est, et le cimetière protestant au nord⁵.

Un seul regard sur la façade de l'église d'Embrun pourrait nous convaincre des liens de parenté avec la façade de l'église de Guastalla en Émilie, dont le portail est aussi surmonté d'une serlienne [fig. 15 et 16]⁶. La modénature et la composition



Fig. 14 - Embrun (05), plan-relief d'Embrun (partie est), 1701, espace Delaroché, quartier des Capucins et rempart de la ville (Musée national des Plans-reliefs et Paris, exposition au Grand Palais). (Cliché : N. Nicolas, Inrap, 2017)

d'ensemble des édifices témoignent ainsi de la codification de l'architecture de l'Ordre.

3.2. Le traité d'Antoine de Pordenone (1603)

L'architecture et les coutumes de l'Ordre sont très tôt codifiées par Antoine de Pordenone, père capucin. En 1603, cet architecte « fabricant » rédige un traité dans lequel il énumère douze recommandations à suivre pour construire un couvent capucin (« *Memoriale per fabbricare un nostro piccolo et ordinato monasterio* »)⁷. Il dresse quatre plans-types d'église à une seule nef avec des chapelles latérales disposées soit d'un seul côté de la nef (plan A), soit des deux côtés (plan B), soit indifféremment avec abside en cul-de-four (plan C). Le plan canon (plan D) repose sur la juxtaposition de deux chœurs, le premier servant à la célébration liturgique (*presbiterium* ou « *coro per celebrare* »). C'est également la souche du clocher de l'église. Dans le deuxième chœur, le « *coro per officiare* », il n'y a pas d'autel, mais des stalles et un pupitre [fig. 17]. Le chœur des religieux est toujours séparé du premier par un mur percé de deux petites portes de chaque côté de l'autel. Un petit miroir placé sous le tabernacle permet aux frères situés dans le deuxième chœur de suivre la célébration de l'office⁸. Dans son traité, Antoine de Pordenone décrit également la manière de creuser les fondations, les dimensions des murs comme des fenêtres, les matériaux utilisés, jusqu'à l'emplacement du bénitier, des bancs et même des prie-Dieu.

Un simple regard sur le plan de l'église des Capucins et le plan-type de l'église d'après le traité d'Antoine de Pordenone suffit à reconnaître l'appartenance à un même ordre architectural (cf. *supra*, fig. 2 et 17).

3.3. Les vestiges archéologiques

Les vestiges mis au jour lors de la fouille de l'église des Capucins d'Embrun ne s'éloignent pas des « préceptes » du traité d'Antoine de Pordenone. Dans le chœur liturgique, deux portes surmontées de deux fenêtres (fenestrelle et porticine) sont symétriquement disposées de chaque côté de l'autel. S'y ajoutent deux niches, dont l'une au sud, pouvait servir de lavabo [fig. 18]. D'après le traité d'Antoine de Pordenone, les couloirs latéraux disposés de part et d'autre du premier chœur étaient utilisés précisément par une catégorie de la population, nobles ou reclus (« *tertiaires* ») autorisés à suivre certains offices. Ces couloirs sont même qualifiés de « chœurs des laïcs » dans le modèle de couvent établi par le Père Gerlach en 1955 (P. Gerlach, *De architectuur der Capucijnen*). Or, huit ouvertures en sifflet sont aménagées au nord [fig. 19] et au sud du chœur : asymétriques, elles sont orientées en direction du maître-autel comme Antoine de Pordenone les avait scrupuleusement représentées dans son projet de couvent pour quatorze frères (Cargnoni, 1988-1993, t. 4, planche hors-texte n°20). Ce sont des hagioscopes qui n'avaient d'ailleurs été que partiellement murés. À l'origine, ces ouvertures pouvaient être fermées temporairement par un châssis vitré ou du papier huilé, comme en témoignent les feuillures en plâtre conservées sur certaines d'entre elles⁹. Elles furent également utiles en cas d'épidémie, pour isoler les malades. Conséquence de ce besoin de voir sans être vu, les hagioscopes sont presque toujours des ouvertures biaisées orientées vers le maître-autel (Chatenet & Mignot, 2009).

Face à une telle absence d'originalité, était-il nécessaire et utile de fouiller ? Derrière cette question volontairement provocatrice se cache la réalité du terrain qui interroge évidemment chaque archéologue. Que peut apporter la fouille à la connaissance de l'architecture des Capucins ? Comment faire collaborer les sources écrites et les structures archéologiques dans nos questionnements ? Il en va des couvents et des églises comme de tous les sites : ils doivent évidemment être contextualisés et étudiés sur le long terme. En effet, l'église ne fut pas toujours et seulement celle des Capucins.

7 - Traité extrait du « *Memoriale per fabbricare un nostro piccolo et ordinato monasterio* » ou « *Libri tre nei quali si scuopre in quanti modi si può edificare un monasterio...* », d'Antoine de Pordenone, d'après le manuscrit conservé à la Bibliothèque des Frères Mineurs Capucins d'Innsbruck, ff 110 r°-129 v°, publié par Costanzo Cargnoni (Cargnoni, 1988-1993).

8 - Cargnoni, 1988-1993, tome 4, p. 1539 : « *Il piccolo coro, retrostante il presbiterio, è sempre separato da quest'ultimo mediante un muro divisorio e comunicante per mezzo di due porticine laterali all'altare, sormontate rispettivamente da due « antine », mentre una piccola « specula », sistemata sotto il tabernacolo e apertesi a sguancio verso il coro, permetterà ai frati di intravedere l'azione liturgica dell'altare* ».

9 - Pérouse de Montclos, 2007, p. 407, col. 203 : « *Trouée ménagée dans un mur ou dans un support et permettant de voir, de l'oratoire, le maître-autel* ».

Fig. 15 - Façade de l'église du couvent de Guastalla (Italie). (D'après un dessin du père Pierre-Marie Massari de Modène, 1791, publié par Cargnoni, 1988-1993, tome 4, planche hors-texte 2)

Fig. 16 - Embrun (05), église des Capucins (centre d'art contemporain), façade occidentale. (Cliché : N. Nicolas, Inrap, 2023)

Fig. 17 - Plan D d'une église capucine d'après le traité d'Antoine de Pordenone, publié par Cargnoni, 1988-1993, tome 4, planche hors-texte 11. (DAO : N. Nicolas, Inrap, 2023)

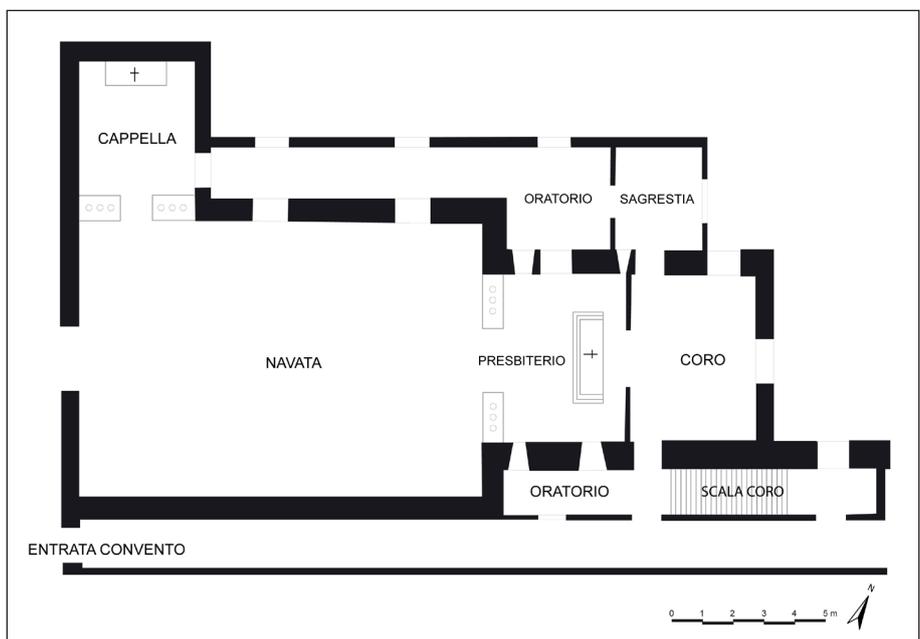
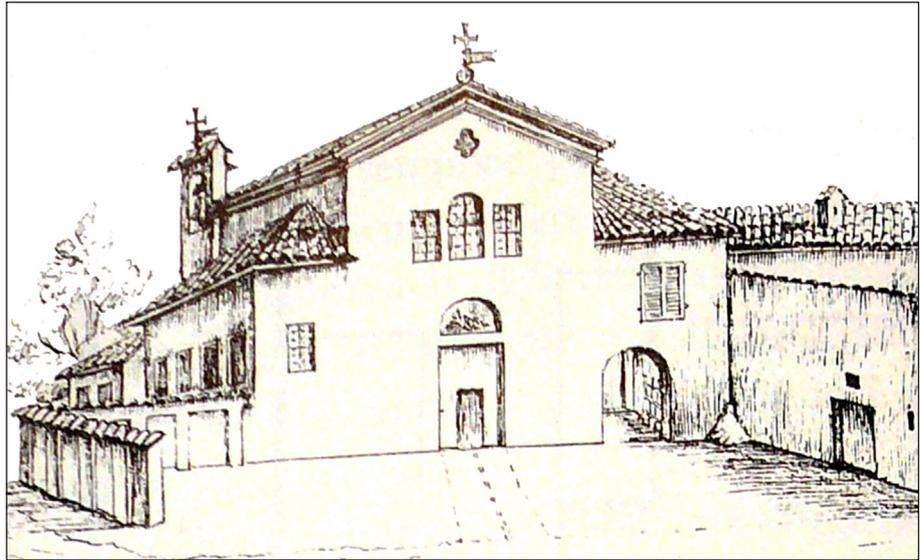


Fig. 18 - Embrun (05), église des Capucins, chœur liturgique, vue du mur oriental MR10100. (DAO : N. Nicolas et R. Aimé, Hadès, 2011)

18



Fig. 19 - Embrun (05), église des Capucins, chœur liturgique, mur nord MR40100, hagioscopes désobstrués. (Cliché : N. Nicolas, Hadès, 2011)

19



20



3.4. Un va-et-vient nécessaire entre archives et vestiges archéologiques

Il faut envisager l'analyse des archives et des vestiges archéologiques dans un va-et-vient permanent qu'on aimerait pouvoir mener de front, plutôt que les confronter. Évidemment, nombreuses sont les raisons de fouiller ne serait-ce que le chœur liturgique de l'église d'Embrun, et d'appréhender l'ensemble de l'église.

Les dimensions de cette église étonnent tant elle paraît démesurée (cf. *supra*, fig. 2) : large de 9 m, longue de 30,50 m dans œuvre, elle n'accueillait qu'une dizaine de moines en 1791, et jamais plus de douze au XVIII^e siècle. Les effectifs sont sensiblement les mêmes en Dauphiné, à Grenoble (24 à la fin du XVII^e siècle ; 14 en 1790), à Romans (17 à la fin du XVII^e siècle ; 10 en 1790) ou enfin à Gap dont le couvent fut fondé en 1614 (12 moines à la fin du XVII^e siècle ; Humbert, 1972, p. 359 ; Nicollet, 1911, p. 22 ; Favier, 1993, p. 260). Dans son traité, Antoine de Pordenone reconnaît que la dimension de l'église doit être en adéquation avec les besoins des moines prédicateurs, et de surcroît facile à construire. Or, les proportions sont revues à 8,25 m de large, pour 16,50 m de long dans son projet de couvent pour quatorze frères. S'y ajoutent le chœur liturgique et le chœur des religieux, tous deux de plan carré (5 x 5 m), ce qui porte la longueur totale à 26,50 m (Cargnoni, 1988-1993, t. 4, p. 1531).

L'église d'Embrun est-elle prévue dès sa construction comme église paroissiale ? Elle le fut car les églises paroissiales proches, Saint-Vincent et Sainte-Cécile, étaient abandonnées depuis plus d'un siècle à la fin du XVIII^e siècle, et donc au moins depuis les années 1670¹⁰. Ceci confirme la forte implication des moines capucins pour pallier les déficiences de l'Église séculière.

La construction du couvent était prévue à l'emplacement de la citadelle érigée en 1581, justement avec les matériaux issus de sa démolition, ordonnée en février 1633¹¹. Elle court sur une quarantaine d'années : entre 1645 et 1683 - date à laquelle les religieux déclarent posséder une église, un cloître et un jardin. Pourtant aucune substruction d'un bâtiment antérieur n'a été mis au jour dans le chœur liturgique, ou dans les élévations de la nef. Du reste, le rempart moderne du front oriental de la ville est composé de moellons du tout-venant, comme les maçonneries de la nef [fig. 20] et du chœur, et de seulement quelques pierres taillées dans la cargneule pour les encadrements de baies et d'ouvertures de tirs ou le cordon mouluré. C'est dire que les pierres ne peuvent être différenciées de celles mobilisées dans l'église, et le réemploi des pierres de la citadelle n'aura d'ailleurs pas suffi ; des approvisionnements extérieurs ont été nécessaires¹².

Cette construction est scandée par l'installation de la pierre *fondamentale* ou *angulaire* enchâssée sous le mur mitoyen aux deux chœurs, probablement sous le maître-autel (dim : 59 x 49 cm, ép : 6 cm) [fig. 21]. Cette dalle calcaire porte l'inscription gravée :

S°(ancto). IOSEPH HONORE(m)
 GUILL(elmus). Ar (archiepiscopus). EBRUD(dunensis)
 DEVOTIONIS ERGO
 CCEPIT ET DEO DANTE
 PERFICIET ÆDIFICI[um]
 M(ense). MAR°(tio). D(ie). XIX. IPSA D[omi]n[e]
 S(anc)ti ANNO 1647.

La traduction est la suivante : « Guillaume, archevêque d'Embrun, a commencé par dévotion cet édifice en l'honneur de saint Joseph et, Dieu aidant, l'achèvera le 19 mars de la sainte année 1647 » [fig. 22]. Deux croix grecques aux extrémités pattées flanquent les angles inférieurs.

10 - AC Embrun, GG 21, après 1777, mémoire rédigé par la ville d'Embrun, au sujet des paroisses Sainte-Cécile, Saint-Vincent et Saint-Donat.

11 - Archives de Vincennes (SHD), A1 / 14, pièce 211, 9 août 1633.

12 - Un habitant de Crots fournit des « tiouilles » (cargneule) pour réparer le réservoir du couvent, en 1668 (AD05, 1 E 3244, 26 novembre 1668, f° 279 r°/v°).

Fig. 21 - Embrun (05), église des Capucins, chœur liturgique, mur oriental MR10100, pierre calcaire avec inscription ou « pierre angulaire » en cours de fouille. (Cliché : N. Nicolas, Hadès, 2011)

Fig. 22 - Embrun (05), église des Capucins, chœur liturgique, inscription gravée sur la « pierre angulaire ». (DAO : N. Nicolas, Hadès, 2011)

21



22



Cette inscription précise que la construction de l'édifice (*aedificium*) sera achevée le 19 mars 1647. L'église construite sous l'archiépiscopat de Guillaume d'Hugues est placée sous la protection de saint Joseph. Or, deux confréries éponymes ont adopté ce patronage à Embrun, l'une réunissant des artisans, l'autre consacrée aux malades agonisants, au début du XVI^e siècle (Brès, 1995-1996, p. 49).

Cette pierre n'entérine pas l'achèvement de l'édifice, même si elle porte dans son texte tous les attributs d'une pierre de consécration : le patronage, le nom du prélat consécrateur et l'année (Favreau, 1997, p. 214).

Deux exemples proches permettent de comprendre le contexte d'installation de cette pierre : d'une part, la fondation du couvent des Capucins à Riez (Alpes-de-Haute-Provence) et, d'autre part, la pose de la pierre angulaire de l'église des Récollets à Briançon (Hautes-Alpes), en 1729. À Riez, la bénédiction de cette pierre est accompagnée d'une cérémonie en présence de l'évêque, le 1^{er} mai 1609, soit près de deux ans après que la communauté de Riez a concédé un terrain aux moines (avril 1607), et que le prix-fait pour bâtir l'église a été conclu avec quatre maçons de Roumoules (12 décembre 1607).

L'emplacement fut choisi en juillet de la même année et une croix fut plantée pour en matérialiser le lieu. L'église est placée sous le patronage de saint Maxime. Les religieux intégrèrent finalement leur couvent en mai 1611, soit quatre ans seulement après la décision de les accueillir¹³.

Une cérémonie de bénédiction de la pierre « angulaire » eut lieu dans l'église des Récollets de Briançon (Hautes-Alpes), en 1729. Comme les Capucins, les Récollets forment un ordre mendiant issu d'une réforme de l'ordre franciscain. La cérémonie se déroule à la fin des travaux du couvent, avec le scellement d'une pierre prévoyant l'emplacement pour une urne en plomb. Une inscription était visible depuis l'intérieur de l'église¹⁴. Lors d'une procession, le père gardien du couvent lit l'acte de fondation et procède à la bénédiction de la pierre, en présence du curé de la ville. L'urne en plomb contient un double de l'acte de fondation ainsi que douze médailles aux insignes de chaque personnalité et aux armes de la ville. L'emplacement de la pierre était réservé jusqu'à la fin des travaux : elle fut scellée sous l'un des pilastres. Cette cérémonie se distingue de la consécration de l'édifice - laquelle est une cérémonie liturgique.

Les étapes qui scandent la construction du couvent sont sensiblement les mêmes dans les deux couvents Capucins, mais avec des délais plus ou moins étendus : à Riez, la bénédiction de la pierre angulaire a lieu en mai 1609, c'est-à-dire deux ans après la conclusion du premier prix-fait et deux ans avant la consécration de l'église en mai 1611.

À Embrun, la construction de l'église autorisée en 1633, n'aurait réellement commencé qu'en 1645 et l'inscription précise que l'achèvement était prévu le 19 mars 1647. Or, le pavement de la nef, confié à quatre maçons de la ville, ne fut réalisé qu'en 1654. Ils utilisèrent des pierres de taille noire, à arêtes vives, liées avec un bon mortier, et bouchardées¹⁵. Mais une expertise de mesure du pavement a lieu le 30 décembre 1656, soit plus d'un an après la fin prévue des travaux (24 juin 1655). Ceci sous-entend qu'un litige est apparu entre les parties puisqu'un expert est nommé, les maçons n'ayant toujours pas été payés.

En conclusion, la construction du couvent des Capucins d'Embrun est documentée par de nombreux textes, depuis l'acte autorisant leur installation dans la ville, aux prix-faits conservés dans les registres notariés. On peut regretter que le prix-fait de construction de l'église ne soit malheureusement pas conservé dans ces registres ! L'ensemble des documents consultés n'a pas permis de connaître les raisons expliquant l'étirement de la construction de l'église. Or, elle s'ordonne autour de deux phases : la première voit l'édification de l'église et de la chapelle latérale nord dite « chapelle d'hiver » ; la seconde s'achève par l'aménagement du chœur liturgique.

Les modèles tirés du traité d'Antoine de Pordenone furent donc suivis dans les diocèses d'Embrun et de Riez - ce traité ne faisait pourtant pas partie des ouvrages conservés dans la bibliothèque du couvent embrunais, en 1791 ! Mais les conditions de leur mise en œuvre, elles, sont soumises aux aléas de la construction et de l'économie locale.

13 - D'après le livre de raison publié par l'abbé Maurel (Maurel, 1907).

14 - AD05, 1 E 1722, 29 mai 1729, f° 96, cérémonie de bénédiction de la pierre angulaire ou fondamentale de l'église des Révérends Pères Récollets de Briançon. L'inscription est la suivante : « An(no).D(omi)ni MDCCXXIX, Lapis Angularis Ecclesiae et conventus Recolectorum Brianconii, Die xxix maii ».

15 - AD05, 1 E 3238, ff 193 r°-194 r°, 16 novembre 1654, prix-fait pour le pavement de l'église (578 livres et 18 sous).

4. Conclusion

À Lunéville, la connaissance des archives du couvent au début du diagnostic aurait interféré dans le bon déroulement de l'opération car les documents ont soulevé des données parfois contradictoires ou incomprises, stériles lors de la phase terrain. Ainsi, l'identification et la localisation des bâtiments conventuels à partir du toisé, du procès et de la vente à la Révolution, est une gageure. Même la manipulation des documents graphiques a tâtonné :

deux configurations du couvent différentes sont ainsi ressorties de l'analyse des plans du XVIII^e siècle. En dépit des questions soulevées par le diagnostic, celui-ci n'a malheureusement pas été suivi d'une fouille de bâti dans l'emprise initiale.

L'exemple de la fouille embrunaise, quant à elle réalisée sur une portion congrue de l'édifice – le chœur liturgique, et les élévations intérieures de la nef – prouve que la connaissance du corpus de textes lors de la phase de terrain aurait facilité les interprétations. C'est surtout l'étude des traités de construction de l'Ordre capucin, à l'architecture codifiée à l'extrême, qui aurait accéléré les interprétations sur le terrain. Mais cela n'aurait rien changé aux interprétations définitives.

Il reste que ces deux études abouties sont le résultat d'un engagement – pris par l'Inrap, et par l'opérateur Hadès – pour réaliser de profondes investigations dans les fonds d'archives : aux archives municipales et départementales à Lunéville, dans les registres notariés à Embrun et à la bibliothèque franciscaine des Capucins, à Paris. Que faire *in fine* des archives collectées chaque jour par les responsables scientifiques au gré des opérations de terrain ? Une base de données thématiques enregistrant les archives consultées pourrait profiter à tous, transformant nos recherches individuelles en terreau commun, mutualisant des sujets de recherche souvent très spécialisés.

Bibliographie

- BADEL, Émile. (1900-1901). *Dictionnaire historique des rues de Lunéville*. Imprimerie nouvelle. 142 p.
- BRÈS, Robert. (1995-1996), Deux confréries d'Embrun sous le patronage de Saint-Joseph (XVI^e-XVIII^e siècle), *Bulletin de la société d'études des Hautes-Alpes*, 49-57. <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6546056r>>
- CARGNONI, Costanzo. (1988-1993). *I Frati Cappuccini. Documenti e testimonianze del primo secolo, Pérouse* (4 tomes, 5 vol.). Pérouse (Italie) : Editrice Frate Indovino. 2060 p, 1884 p, 5279 p, 2055 p et 987 p.
- CHATENET, Monique & MIGNOT, Claude (dir.). (2009). *L'architecture religieuse européenne au temps des Réformes : Héritage de la Renaissance et nouvelles problématiques - Actes des 2^e rencontres d'architecture européenne. Château de Maisons-sur-Seine, 8-11 juin 2005*. Paris : Picard, 296 p.
- DEREGNECOURT, Gilles & POTON, Didier. (1995). *La vie religieuse en France aux XVI^e-XVII^e-XVIII^e siècles*. Paris : Ophrys. 309 p.
- FAVIER, René. (1993). *Les villes du Dauphiné aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Fontaine : Presses universitaires de Grenoble. 512 p.
- FAVREAU, Robert. (1997). *Épigraphie médiévale*. Turnhout (Belgique) : Brepols. 360 p.
- FORNIER, Marcellin. (1890-1892). *Histoire générale des Alpes maritimes ou cottiennes et particulière de leur métropolitaine Ambrun publiée pour la première fois d'après le manuscrit original par Paul Guillaume* (3 tomes). Paris : Champion. 816 p, 779 p et 735 p. <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49744h>> ; <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k49745v>> ; <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k96164246>>
- GERHARDS, Agnès. (1998). *Dictionnaire historique des ordres religieux*. A. Fayard, 622 p.
- HENIGFELD, Yves & KUCHLER, Philippe. (2014). *L'îlot du palais de justice d'Épinal (Vosges) : formation et développement d'un espace urbain au Moyen Âge et à l'époque moderne*. Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme. 216 p. DOI : [10.4000/books.editionsmslh.20558](https://doi.org/10.4000/books.editionsmslh.20558).
- HENRYOT, Fabienne, JALABERT, Laurent, MARTIN, Philippe. (2011). *Atlas de la vie religieuse en Lorraine*. Strasbourg : Éditions Serpenoise. 320 p.

HUMBERT, Jacques. (1972). *Embrun et l'Embrunais à travers l'histoire*. Gap : Société d'études des Hautes-Alpes. 508 p.

MAUREL, Joseph-Marie, abbé (1907). *Le livre de raison du couvent des Capucins de Riez*. Digne : Impr. Chaspoul. 211 p.

MOLINA, Nathalie. (2011). *Espace Delaroche, chapelle des Capucins à Embrun (Hautes-Alpes)* (Rapport de diagnostic). Nîmes : Inrap Méditerranée. 51 p. <<https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0118805>>

NICOLAS, Nathalie, PROUTEAU, Rachel, VIDAL, Philippe, & JEANDEMANGE, Sébastien. (2017). *Lunéville, Meurthe-et-Moselle, 37-39-41 rue de la République et du Rempart. Vestiges d'habitat moderne et du couvent de la Congrégation Notre-Dame (XVIII^e siècle)* (Rapport de diagnostic). Metz : Inrap Grand Est. 369 p. <<https://dolia.inrap.fr/flora/ark:/64298/0148129>>

NICOLAS, Nathalie. (2011a). *Chapelle des Capucins (Embrun, Hautes-Alpes)* (Rapport final d'opération archéologique, 2 vol.). Hadès. 126 p., 155 fig. et 22 plans.

NICOLAS, Nathalie. (2011b). L'église et le couvent des Capucins d'Embrun (1633-1791). *Archéologie du midi médiéval*, 29, 241-262. DOI : [10.3406/amime.2011.2019](https://doi.org/10.3406/amime.2011.2019).

NICOLLET, François-Napoléon. (1911). Les diocèses d'Embrun et de Gap vers la fin du XVII^e siècle. Dans *Annales des Alpes, tome XV* (p. 222-226). Gap : L. Jean et Peyrot, Archives départementales. <<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9633887q>>

PÉROUSE DE MONTCLOS, Jean-Marie. (2007). *Architecture. Méthode et vocabulaire*. Paris : Éditions du patrimoine-Centre des monuments nationaux. 622 p.

TRONQUART, Martine. (1993). Le patrimoine religieux de Lunéville. *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France*. Strasbourg : Éditions Serpenoise. 56 p.

Note : Se reporter au rapport de fouille et au rapport de diagnostic pour consulter la bibliographie complète (Nicolas, 2011a ; Nicolas et coll., 2017).